

PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE DE MERY-SUR-OISE A ORGEVAL

TRACE DIRECT DANS UN FUSEAU SUD-EST

TRACE *VERT* (ERAGNY-ACHERES)

PRESENTATION GENERALE

DEFINITION

Le **Tracé Vert** ou **Tracé Éragny-Achères**, d'une longueur de **22,5 km**, est composé de la combinaison des 4 tronçons suivants :

- **Nord 1** (8,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle figurant au schéma directeur et comprise entre Méry-sur-Oise (A115xRN184) et le Sud d'Éragny-sur-Oise (RN184xRD48), et qui passe entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône.
- **Centre 2** (3,5 km).
Ce tronçon est la partie de RN184 actuelle, à aménager entre le Sud d'Éragny-sur-Oise (RN184xRD48) et le Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye (RN184xRD30xRD31).
- **Centre 3** (5 km).
Ce tronçon est composé d'un ensemble de voies assurant une continuité entre le Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye (RN184xRD30xRD31) et le milieu de la Boucle de Chanteloup (échangeur avec la RD22) :
 - la RD30 aménagée entre la RN184 et l'Ouest d'Achères ;
 - la future voie départementale Est-Ouest (dont un nouveau pont sur la Seine, dit « pont d'Achères ») entre la RD30 à l'Ouest d'Achères et le tracé du schéma directeur pour l'autoroute A104 au milieu de la Boucle de Chanteloup.
- **Sud 1** (5,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle figurant au schéma directeur et comprise entre le milieu de la Boucle de Chanteloup (échangeur avec la future voie départementale Est-Ouest) et l'échangeur d'Orgeval (A13xA14).

Il relie donc Méry-sur-Oise (A115xRN184) à Orgeval (A13xA14) en passant par Éragny-sur-Oise (tracé neuf), Conflans-Sainte-Honorine (RN184 aménagée), Achères (RD30 aménagée) et Carrières-sous-Poissy (tracé neuf).

COMMUNES ET POPULATIONS CONCERNEES

Les 16 communes concernées ou susceptibles d'être concernées par le **Tracé Vert** sont les suivantes :

- 6 dans le département du **Val-d'Oise** :
 - Éragny-sur-Oise ;
 - Frépillon ;
 - Herblay ;
 - Méry-sur-Oise ;
 - Pierrelaye ;
 - Saint-Ouen l'Aumône.
- 10 dans le département des **Yvelines** :
 - Achères ;
 - Andrézy ;
 - Carrières-sous-Poissy ;
 - Chanteloup-les-Vignes ;
 - Conflans-Sainte-Honorine ;
 - Orgeval ;
 - Poissy ;
 - Saint-Germain-en-Laye.
 - Triel-sur-Seine ;
 - Villennes-sur-Seine.

*

Si la population totale (recensement de 1999) de ces 16 communes est de **260 000 habitants**, la population qui se trouve dans une bande d'étude de 1 km (500 m de part et d'autre de l'axe du tronçon) n'est que de **32 850 habitants**, soit environ **12,6 %** de la population totale.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Du Nord au Sud, le **Tracé Vert** :

- Prend son origine à l'échangeur de Méry-sur-Oise (A115xRN184).
- Contourne Pierrelaye par l'Ouest avant de franchir l'autoroute A15.
 Au Nord de l'autoroute A15, le franchissement de la Liesse se fait par un viaduc couvert de 200 m.
 À environ 1 km au Sud de cette même autoroute A15, le passage au droit des Buttes blanches, à Herblay, se fait par une tranchée semi-couverte (chaussée Est) de 350 m de longueur.

- **Traverse Éragny-sur-Oise.**
 Cette traversée comporte une tranchée couverte de 2,3 km de longueur.
 Du Nord au Sud, les extrémités de cette tranchée couverte sont respectivement situées à 800 m au Sud de la RD191 et, sur la RN184, à 200 m au Sud de l'actuel carrefour avec la RD48^E, soit à 200 m au-delà de l'extrémité Sud du Tronçon Nord 1.
 Pour des raisons de sécurité, on pourrait envisager une ouverture centrale d'une centaine de mètres.
- **Utilise la RN184 pour traverser Conflans-Sainte-Honorine et rejoindre la RD30 entre le Sud de la Seine et le Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.**
 Cette section de la nationale sera aménagée sur place avec :
 - le doublement, par un ouvrage à 3 voies, du viaduc de Conflans, sur la Seine (0,3 km).
 - une mise à 2x3 voies pour le reste du tracé.
 Cet aménagement sur place s'accompagnera d'importantes mesures de protections phoniques à la source par écrans.
- **Emprunte la RD30 aménagée entre la RN184 et l'Ouest d'Achères.**
 Cette section de la départementale sera aménagée sur place.
 Cet aménagement sur place comporte une mise à 2x3 voies avec dénivellation des carrefours et la réalisation d'une partie en tranchée couverte sur environ 1,9 km dans la traversée de la zone la plus urbanisée d'Achères.
- **Traverse la Seine entre Achères et le milieu de la Boucle de Chanteloup.**
 Cette traversée utilise la future voie départementale Est-Ouest, dont un nouveau pont sur la Seine, dit « pont d'Achères » (600 m).
 Cette section nouvelle est à 2x3 voies.
- **Traverse la Boucle de Chanteloup à Carrières-sous-Poissy.**
 La traversée du centre de Carrières-sous-Poissy se fait par une tranchée couverte de 800 m dont l'extrémité Nord se situe au niveau de la RD190.
- **Franchit la Seine au dessus de l'Île de Migneaux.**
 Ce franchissement se fait par un viaduc de 850 m de longueur, dont les 500 m de la partie Sud seront couverts.
- **Remonte le vallon séparant la cité de la Coudraie à Poissy des parcs des châteaux de Fauveau et de Migneaux à Villennes-sur-Seine.**
 Cette section comporte une tranchée couverte de 250 m de longueur sous la rue de Migneaux à Poissy et une tranchée semi-couverte de 700 m de longueur au droit de la Coudraie à Poissy.
 La couverture de Migneaux, qui commence à 75 m au Sud de la RD153, se termine à 50 m au Sud de la rue de Migneaux.
 Elle se poursuit par la semi-couverture de la Coudraie, qui prend fin à environ 200 m au Nord de l'autoroute A14.
- **Se raccorde finalement à l'échangeur d'Orgeval (A13xA14).**

ROLE

Le **Tracé Vert** relie Méry-sur-Oise à Orgeval en desservant :

- **Plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation.**
 Il s'agit Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny-sur-Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy et Poissy
- **Divers pôles d'activités.**
 Ce sont les parcs ou zones d'activités des Béthunes et de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, des Bellevues à Éragny-sur-Oise, des Boutries et celles riveraines de la RN184 à Conflans-Sainte-Honorine, de la Croix d'Achères à Achères, ceux de la plaine de Carrières-sous-Poissy, dont les usines Peugeot situées de ce côté de la Seine.

LONGUEUR

Le **Tracé Vert** a une **longueur de 22,5 kilomètres**.

Cette longueur se décompose comme suit :

- 5,25 km en tranchée couverte.
 - 2,3 km dans la traversée d'Éragny-sur-Oise.
 - 1,9 km dans la traversée d'Achères.
 - 0,8 km au centre de Carrières-sous-Poissy.
 - 0,25 km sous la rue de Migneaux à Poissy.
- 1,05 km en tranchée semi-couverte.
 - 0,35 km au droit des Buttes blanches à Herblay.
 - 0,7 km au droit de la Coudraie à Poissy.
- 0,7 km en viaduc couvert.
 - 0,2 km pour le viaduc au dessus de la Liesse.
 - 0,5 km pour la partie Sud (au droit de l'Île de Migneaux) du viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- 1,25 km en viaduc non couvert.
 - 0,3 km pour le doubement du viaduc sur la Seine (RN184 à Conflans-Sainte-Honorine).
 - 0,6 km pour le viaduc de franchissement de la Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy.
 - 0,35 km pour la partie Nord (rive droite à Carrières-sous-Poissy) du viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- 9,2 km en section courante et en déblai.
- 5,05 km en section courante et au sol ou en remblai.

PROFIL EN TRAVERS

Le **Tracé Vert** a un profil en travers de 2x2 voies élargissable à 2x3 voies.

POINTS D'ECHANGES

Le **Tracé Vert** a des points d'échange avec les voies suivantes :

- L'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- La future voie d'accès au Parc d'activités des Béthunes de Saint-Ouen-l'Aumône.
- L'autoroute A15 à Pierrelaye.
- La RN184 Nord et la RD48^E à Éragny-sur-Oise et Conflans-Sainte-Honorine.
- La voirie locale, au niveau de la ZA des Boutries, à Conflans-Sainte-Honorine.
- La RD203 à Conflans-Sainte-Honorine.
- La voirie locale dans la partie Sud de Conflans-Sainte-Honorine.
- La RN184 Sud et la voirie locale au Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- La voirie locale au Nord d'Achères.

- La RD30 Sud, au niveau du raccordement Est avec la future voie départementale Est-Ouest.
- La RD55 (et la voirie locale, dont la RD22) au Nord de Carrières-sous-Poissy.
- La RD190 à Carrières-sous-Poissy.
- Les autoroutes A13 et A14 à Orgeval.

*

Les échangeurs retenus permettent de desservir quasi-directement les principaux pôles d'urbanisation ou d'activités rencontrés entre Méry-sur-Oise et Orgeval :

- le parc d'activités des Béthunes et de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône ;
- la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ;
- le parc d'activités des Bellevues à Éragny-sur-Oise ;
- l'agglomérations de Saint-Ouen-l'Aumône, d'Éragny-sur-Oise et de Conflans-Sainte-Honorine ;
- la zone d'activités des Boutries à Conflans-Sainte-Honorine ;
- la zone d'activités de la Croix d'Achères à Achères ;
- le centre d'Achères ;
- les centres de Carrières-sous-Poissy et de Poissy ;
- les usines Peugeot-Talbot de Poissy.

L'échangeur de Méry-sur-Oise assure les liaisons entre A184 Sud et l'ensemble des zones :

- Nord (L'Isle-Adam, A16...) ;
- Est (Taverny, le nord des Hauts-de-Seine, Paris ...).

L'échangeur d'Orgeval assure les liaisons entre A104 Nord et l'ensemble des zones :

- Est (Saint-Germain-en-Laye, les Hauts-de-Seine, Paris...) ;
- Sud (Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Essonne...) ;
- Ouest (la Vallée de la Seine, Mantes...).

PEAGE

Dans le cas où le présent **Tracé Vert** serait une autoroute à péage, celui-ci, de type « ouvert » comporterait des barrières en pleine voie et des barrières sur certaines entrées et sorties.

*

Ainsi, on pourrait avoir :

- une barrière en pleine voie au niveau de l'autoroute A15 ;
- des barrières sur les bretelles de l'échangeur avec l'autoroute A15 afin de différencier le péage des usagers passant au niveau de l'autoroute A15 et celui des usagers entrant ou sortant à cet endroit ;

- une barrière en pleine voie dans la Plaine de Carrières-sous-Poissy, au Sud immédiat de l'échangeur avec la voirie locale (voie départementale Est-Ouest ; RD22 ; RD55) ;
- des barrières sur les bretelles du demi-échangeur avec la RN190.

Ce système permettrait d'assurer des trajets gratuits pour les trafics locaux entre le Parc d'activités des Béthunes et l'extrémité Nord du projet.

Il permet également de moduler le péage et notamment de ne pas pénaliser certains mouvements, dans le but d'alléger au maximum le réseau local.

ESTIMATION

Aux conditions économiques actuelles, le **Tracé Vert** est estimé à environ **1 500 M€** (soit un prix moyen de l'ordre de **66,5 M€/km**).

POINTS SINGULIERS

Les points singuliers (difficultés techniques particulières, complexité d'aménagement, importance de l'ouvrage prévu, sensibilité du site...) du **Tracé Vert** sont les suivants :

- L'échangeur avec l'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- La traversée du ru de Liesse au Nord de l'autoroute A15, ainsi que le franchissement de cette autoroute.
- Le passage à proximité du lotissement des Buttes blanches à Herblay.
- La traversée couverte d'Éragny-sur-Oise.
- Les échanges avec la RN184 à la limite communale d'Éragny-sur-Oise et de Conflans-Sainte-Honorine.
- L'élargissement de la RN184 dans la traversée de Conflans-Sainte-Honorine.
- Le doublement du viaduc sur la Seine à Conflans-Sainte-Honorine.
- Le passage au droit des habitations situées au Sud du viaduc sur la Seine à Conflans-Sainte-Honorine.
- L'échangeur RN184xRD30 au Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- La traversée du centre d'Achères.
- Le franchissement de la Seine à l'Est d'Achères.
- La traversée du centre de Carrières-sous-Poissy.
- Le franchissement de la vallée de la Seine au droit de l'Île de Migneaux.
- Le passage dans le vallon de Migneaux.

- Le passage à proximité de la cité de la Coudraie à Poissy.
- Le raccordement à l'échangeur d'Orgeval.

Ils feront en temps opportun l'objet d'études détaillées particulières.

INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

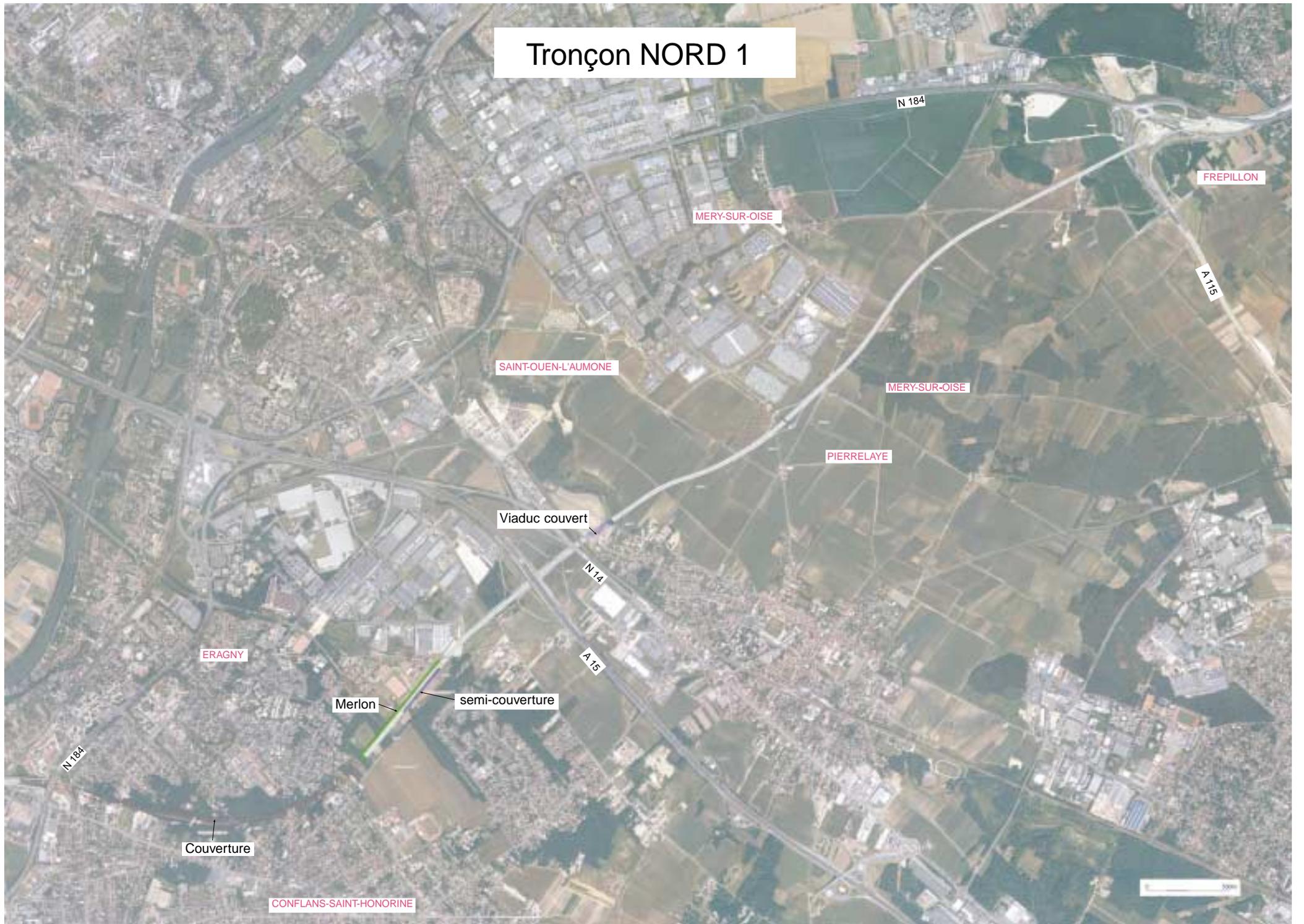
Le projet du **Tracé Vert** prévoit plusieurs mesures destinées à insérer au mieux la voie routière dans son environnement et à réduire, voire supprimer, les nuisances occasionnées, en particulier sonores.

Les principales de ces mesures sont les suivantes :

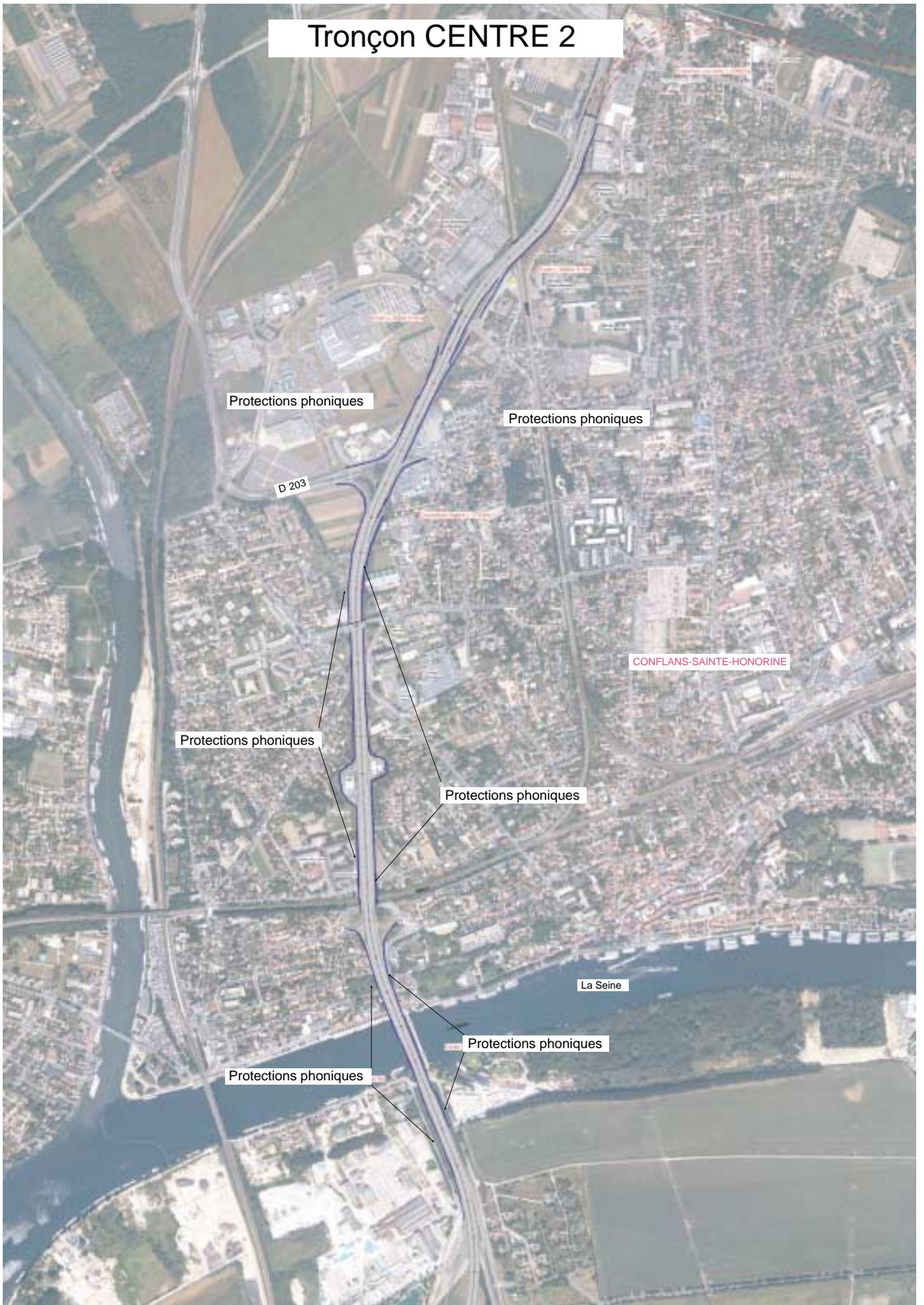
- Un viaduc couvert de 200 m pour le franchissement du ru de Liesse.
- Une semi-couverture de 350 m au droit des Buttes blanches à Herblay.
- Une tranchée couverte de 2 300 m dans la traversée d'Éragny-sur-Oise.
- Une tranchée couverte de 1 900 m dans la traversée d'Achères.
- Une tranchée couverte de 800 m au centre de Carrières-sous-Poissy.
- Une partie couverte de 500 m, au dessus de l'Île de Migneaux, sur le viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- Une tranchée couverte de 250 m sous la rue de Migneaux à Poissy.
- Une semi-couverture de 700 m au droit de la Coudraie à Poissy.

En outre sont prévues d'importantes protections phoniques classiques (écrans et buttes de terre), et tout particulièrement dans la traversée de Conflans-Sainte-Honorine.

Tronçon NORD 1



Tronçon CENTRE 2



Protections phoniques

Protections phoniques

D 203

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Protections phoniques

Protections phoniques

La Seine

Protections phoniques

Protections phoniques

Tronçon CENTRE 3



Tronçon SUD 1

